

Dépôt : LENERT Paulette
Groupe politique LSAP

Projet de Loi : 7642

Luxembourg, le 10 juillet 2024

1

MOTION

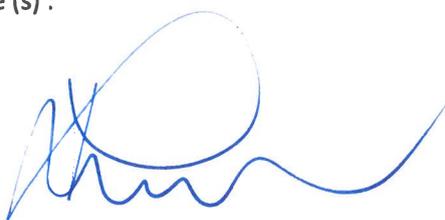
La Chambre des Député-e-s,

- considérant que le nombre de logements abordables publics destinés à la location est largement insuffisant au vu de la demande ;
- considérant qu'un nombre important de ménages à revenu modeste est contraint à louer un logement au prix du marché ;
- considérant le rapport du portail immobilier IMMOTOP qui relève une nouvelle augmentation des loyers au 2^{ème} trimestre 2024: +9,6% sur les loyers moyens par rapport au 2^{ème} trimestre 2023 ainsi qu'une augmentation de +13,5% entre le 2^{ème} trimestre 2022 et le 2^{ème} trimestre 2024 ;
- notant que le gouvernement a décidé de supprimer les dispositions qui visaient une réforme du plafonnement des loyers dans le cadre des amendements gouvernementaux au projet de loi n°7642 portant modification de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil du 19 avril 2024 ;
- considérant la décision du gouvernement de réviser complètement les dispositions prévoyant la réforme du plafond des loyers ;
- notant qu'en attente de cette révision, le gouvernement a supprimé par le même train d'amendements l'obligation pour le bailleur de stipuler dans le contrat de bail le montant précis du capital investi, réévalué et décoté, dans le logement, ce qui aurait renforcé la transparence au regard du prix du loyer pour le locataire ;

invite le Gouvernement

- à faire analyser par un institut indépendant tel le LISER les différentes possibilités afin d'accroître la transparence sur le marché locatif dans le contexte luxembourgeois (tel qu'un Mietspiegel) et de permettre la comparaison de loyers entre des logements similaires.

Signature (s) :


Paulette Lenert

Marc Goergen

Bausyl François
